

Département des Affaires Juridiques

Décision : DAJ2024-127

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié
fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics
scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié
relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu la décision Inserm n° 2024-125 du 1^{er} janvier 2024
relative aux rôles et compétences des délégués régionaux ;

Vu la décision Inserm n° 2021-166 du 1^{er} juillet 2021
relative aux nouvelles appellations des délégations régionales ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Dominique PELLA est nommé délégué régional et ordonnateur secondaire de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'Inserm pour une durée de 5 ans.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.